

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite

1. Évaluation de Départ : Environ 1 heure (dynamique ou informatique).

Elle permettra d'estimer un volume d'heures nécessaire à la formation de l'apprenant et d'établir un contrat en corrélation avec celui-ci.



2. Formation Théorique : Prépare à l'Examen Théorique Générale (Entraînement en En salle, à la maison (prépacode = accès internet), stages code)



3. Formation Pratique : Minimum 20 heures de conduite en boîte manuelle, ou minimum 13 heures en boîte automatique.



4. Après obtention du code et avoir acquis les compétences nécessaires, l'établissement et l'enseignant de la conduite délivrent une Attestation de Fin de Formation Initiale.

Puis, nous organisons un Rendez-Vous Préalable d'une durée de 2 heures avec le(s) accompagnateur(s). Celui permet de faire le relais entre l'enseignant et les accompagnateurs.

Nous leur remettons à l'issue de cette séance, un guide de l'accompagnateur dans lequel figurent les informations utiles à la formation du futur conducteur.



5. La phase de Conduite Accompagnée démarre alors :

Elle durera au moins un an et seront parcourus au minimum 3000 Km.

Nous nous reverrons pendant cette phase pour deux rendez-vous pédagogiques d'une durée de 3 heures chacun (2 heures théoriques sur des thèmes de sécurité et sensibilisation routière et 1 heure en pratique afin de faire le point sur la conduite du futur conducteur. Le(s) accompagnateur(s) doivent y être présents.

Le 1^{er} RVP se fera après avoir parcouru 1000 Km au minimum (4 à 6 mois),

Le 2^{ème} RVP aura lieu après 3000 Km (2 mois environ avant le passage de l'examen)

@ Val-de-vienne@orange.fr

✉ 9, Rue de la Paix 86100 CHÂTELLERAULT

☎ 05.49.93.59.40

✉ 14, Rue de la Poste 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE

☎ 05.49.85.10.13

www.auto-ecole-val-de-vienne.com

Notice Conduite Accompagnée

Votre école de conduite répond à vos questions :

- Quelles formations ?
- À quel âge ?
- Combien ça coûte ?
- Quels programmes de formation ?



@ Val-de-vienne@orange.fr

✉ 9, Rue de la Paix 86100 CHÂTELLERAULT

☎ 05.49.93.59.40

Agrément :

Siret : 504872045 00035

✉ 14, Rue de la Poste 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE

☎ 05.49.85.10.13

Agrément :

Siret : 504872045 00027

www.auto-ecole-val-de-vienne.com

Évaluation de Départ :

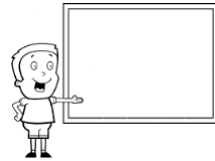
Le/...../.....

ÀH.....

Lieu de rendez-vous :



La Formation Théorique



La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de sécurité routière.
- Le conducteur : Alcool, drogues, médicaments, fatigue, pressions sociales, pressions des pairs...
- La route : Météo, état de la chaussée...
- Les autres usagers de la route : Usagers vulnérables, les autres catégories de véhicules et leurs spécificités...
- La réglementation générale : chargement, documents obligatoires, assurance...
- Les gestes de premier secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les éléments de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement
-

La Formation Pratique



Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants (Matrice GDE) :

- Le pourquoi
- Le comment
- Les risques
- Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève
- Les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail...
- L'auto-évaluation